gnenle ça et là par une musique imitative stylisée, avec un art sincère, a produit sur l'assistance la plus vive impression.

Mais que dire de la délicieuse audition chorale par les élèves-maîtresses de l'Ecole normale d'institutrices de Douai ?

Ces jeunes filles interprétèrent de vieilles chansons françaises, tantôt classiques comme l'«Hymne à Diane», de l'«Iphigénie en Tauride» (1779) ; tantôt «poudrées à frimas», drôlettes et gaillardes un tantinet, comme «le joli tambour» ou le ravissant «vent frivolant».

Que de jolies voix ! Que de science déjà dans ces talents frais et hésitants assez pour être charmants et point trop pour ne pas troubler l'harmonie de l'audition ! Que d'habileté dans le jeu de l'élève qui remplissait avec infiniment de doigté le rôle ingrat d'accompagnatrice.

Une élève-maîtresse chanta l'air d'Antigone, puis un solo de l'intermède d'«Athalie», en véritable artiste qui émerveilla toute l'assistance. Les applaudissements encore récompensèrent une autre élève, de 14 ans à peine, dont la voix égrena joliment les perles du «Poème d'Avril», de Massenet.

Il faut reconnaître que les lauriers emportés justement hier par les élèves-maîtresses de l'Ecole normale de Douai reviennent en grande partie à Mlle Julie Bressolles, leur très éminent professeur, dont la direction est au-dessus de tous les éloges. Un objet d'art lui fut remis par M. Richart, président de la Fédération musicale en signe de gratitude de son précieux concours.

Un bronze fut également remis à M. Farigoul, au milieu des acclamations enthousiastes du public.

En un «speech», M. Ch. Delesalle, maire, remercia au nom de la ville de Lille toute entière, les artistes dévoués et, à leur tête, M. Richart, qui avaient assuré tant d'éclat à cette fête, qu'avaient tenu à rehausser par leur présence MM. Allain, secrétaire général de la préfecture ; M. Lyon, recteur de l'Académie, et de nombreuses notabilités.

## La distribution des prix aux Sociétés de jeux

A six heures du soir la distribution des prix aux sociétés de jeux et concours populaires eu lieu sur le kiosque de l'Esplanade au milieu d'une affluence énorme de promeneurs.

Clairons sonnant, tambours battant, les membres des diverses sociétés vinrent en groupes joyeux et bruyants recevoir leurs prix des mains de M. Dambrine, adjoint aux fêtes.

La Fanfare du Sud exécuta plusieurs morceaux de son répertoire pendant la distribution, dont voici les résultats :

### JEUX DE BOUCHON

**Rue du Long-Pot.** — 1er prix, Ernest Dumortier, des Pauvres Honteux ; 2e prix, Mersman, des Enfants de Gambetta ; 3e prix, Jules Robbe, des Amis de la Guinguette de Fives ; 4e prix, Jules Hibaude, des Amis de la Guinguette de Fives ; 5e prix, Julien Vandaele, des Mecs ; 6e prix, Eugène Buisse, des Forts de Malakoff ; 7e prix, Louis Marescaux, des Mecs ; 8e prix, J.-B. Piens, des Forts de Malakoff.

**Faubourg de Béthune.** — 1er prix, Arthur Vanghustem, des Mal-Foutus ; 2e prix, Henri Tirlemont, des Bouchons Mal-Tournés ; 3e prix, Louis Veys, des J'en Suis Sûr ; 4e prix, Auguste Potié, des Bons-Buveurs ; 5e prix, Georges Cecchy, de l'Union d'Ennequin ; 6e prix, Louis Pecque, des Bons Amis du Boulet d'Or ; 7e prix, Charles Buttel, de la Tonkinoise ; 8e prix, Léon Savary, des Mal-Mariés.

**Boulevard Victor-Hugo.** — 1er prix, Chavatte, des Amis des Ballons ; 2e prix, Clooty, des Fines-Moustaches ; 3e prix, Deligne, des Mites-Mattes ; 4e prix, Stuvart, des Anciens Contrariants ; 5e prix, Duploy, des Bouts-Durs ; 6e prix, Bal, des Mites-Mattes ; 7e prix, Arthur Lemay, des Fines-Pièces ; 8e prix, Morel, des Chauds-Moineaux.

**Rue de l'Est.** — 1er Deschamps, de la Jeunesse Fivoise ; 2e, Claus de la Jeunesse Fivoise ; 3e, Vanhoderbecke, des Tout-Nerfs ; 4e, Pauwels, des Têtes-Fêlées ; 5e, Dubois, du Grand-Jules ; 6e, Vandenbusche, des Têtes-Fêlées ; 7e, Deschamps F., de la Jeunesse Fivoise ; 8e, Robbe E., des Risquons-Tout.

Des contestations s'étant produites, ces prix n'ont pas été distribués.

**Rue des Bois-Blancs.** — 1er prix, Moulard, de la Jeunesse Excursionniste ; 2e, Verbeke, des Marquis de Canteleu ; 3e, Calmens, du Bouchon du Petit-Four ; 4e, Lelong, commissaire de jeux ; 5e, Plaete, des Croquechuque de Canteleu ; 6e, Roggeman, des Bouchons du Petit-Four ; 7e, Vandendaele, des Bouchons du Petit-Four ; 8e, Vanderstraete, des Marquis de Canteleu.

**Boulevard du Maréchal-Vaillant.** — 1er et 2e, Faque et Scalens, des Bouts-Cassés ; 3e, Vanderhaeden, des Drôles ; 4e, Treels, des Enfants du Grand-Boulevard ; 5e, Morels ; 6e, Debruyne ; 7e, Cordonnier ; 8e, Foucart.

**Rue Jeanne Maillotte.** — 1er, Delbart, des P'tites Tiètes ; 2e, Classens, des Bonnes-Biroutes ; 3e, Lateur, du Club des Drôles ; 4e, Muselet, des P'tites Tiètes ; 5e, Vanfleteren, des Amiteux ; 6e, Delaval, des Francs-Buqueurs ; 7e, Nuis, des 100 Kilos ; 8e, Vanoutryve, des 100 Kilos.

**Médaille d'éloignement.** — Les Sans-Tabac d'Armentières.

**Médailles de tenue.** — 1er, Les Excursionnistes ; 2e, Les Grandes-Blagues ; 3e, Les Bonnes-Biroutes.

### TIR A L'ARC AU BERCEAU

**A Sainte-Anne, rue Léon-Gambetta**

1er, Laleman, des Saint-Antoine, d'Haubourdin ; 2me, Drouler, des Trois-Rois, de Loos ; 3me, Trédez, des Trois-Rois, de Loos ; 4me, Vaugeem, des Saint-Sébastien, de Wazemmes ; 5me, Simonard, des Saint-Martin, d'Esquermes.

**La Réjouissance, rue Gantois.** — 1er, Alavoine, des Saint-Ghislain, d'Hellemmes ; 2me Senet, des Francs-Archers, de La Madeleine ; 3me, Morel, des Grands-Archers, de Tourcoing ; 4me, Mariage, des Saint-Clément, de Thumesnil ; 5me, Créteux, de l'Alliance, de Lille.

**Médaille d'éloignement.** — Les Nouveaux Grands Archers, de Tourcoing.

**Médaille de nombre.** — Les Francs-Tireurs de Wattignies.

**Médaille de tenue.** — La Saint-Sébastien, de Wazemmes.

### FUSIL-ARBALETE

**Place de l'Arbonnoise.** — 1er, Delhaye, de la Société Franche de Lille ; 2me, Boulogne, des Francs-Tireurs, de Loos ; 3me, Liénard, des Guillaume-Tell Lannoyens ; 4me, Debacker, des Cœurs-Francs ; 5me et 6me, David et Adiasse père, de la société Franche, de Lille ; 7me et 8me, Dumortier et Warins, des Guillaume-Tell Lannoyens ; 9me, Coussin et Mouche, des Amis Réunis de Lille.

**Bas nombre.** — Dubus, des Cœurs Francs.

**Eloignement.** — Forest.

**Tenue.** — Les Amis Réunis de Lille.

**Nombre.** — Cœurs Francs, de Lille.

### JEU DE BOULE

**Moulins-Lille.** — 1er, Deruycker, de l'imprimerie de Loos ; 2me, Cuveillier, des Sourds-et-Muets de Lille ; 3me, Deschutter, de la Saint-Paul, d'Haubourdin ; 4me, Laurent, de l'imprimerie de Loos ; 5me, Laurent, commissaire.

**Saint-Maurice.** — 1er, Duvivier, des Amateurs de Quinine ; 2me, Leleu, des Sans-Chagrins ; 3me, Wanewerschelde, de l'Hospice-Général ; 4me, Blaisy, des Macaronis ; 5me, Delbecq, des Intimes.

**Eloignement.** — La Saint-Paul d'Haubourdin.

**Tenue.** — Les Vieillards de l'Hospice-Général.

### JEU DE BOUCHON DU LUNDI

**Rue des Stations.** — 1er, Verdier ; 2me, Vercruysse ; 3me, Nicaisse ; 4me, Verstighel ; 5me, Dondt ; 6me, Sommelinck, des Amis du Lundi.

**Avenue de Dunkerque.** — 1er, Vandebury, de la Jeunesse de Canteleu ; 2me, Verbèke, des Marquis de Canteleu ; 3me, Béague, des Bricoleux d'Haubourdin ; 4me, D'Halluin, des Croque Clucque de Canteleu ; 5me, Dubois, des Croque-Clucque de Canteleu ; 6me, Hubert, des Buque-au-Pied.

**Rue Roland.** — 1er, Angelus, du Club des Drôles ; 2me, Kerkove, de l'Avenir des Francs-Buqueurs ; 3me, Maton, des Fines-Moustaches ; 4me, Veys, des J'en Suis sûr ; 5me, Devreye, des Bouchons d'Or ; 6me, Vandeputte, des Biaux par Nuit.

**Quai du Wault.** — 1er, Empis, des P'tites Tiètes ; 2me, Deschamps, de la Jeunesse Fivoise ; 3me, Bayourt ; 4me, Orélio ; 5me, Derlynck, des Bouts Dorés ; 6me, Dumortier, des Forts de Malakoff.

### JOUTE SUR L'EAU

1er prix, Jules Devaux ; 2me, Henri Marquillies ; 3me, Charles Donck ; 4me, J.-Bte Theiychaverts ; 5me, Pierre Devos ; 6me, Emile Chanoine.

### BASCULE HYDRAULIQUE

**Fives-Saint-Maurice.** — Les Bleus. — 1er, Derick ; 2me, Louis Dumont ; 3me, Charles Dubois ; 4me, Pierre Monbaillier.

**Rue Fontaine-Delsaux.** — Les Blancs. — 1er, Henri Devendeville ; 2me, Adrien Veackens ; 3me, Vinay ; 4me, Félix Camus.

**Rue du Vieux-Faubourg.** — Les Rouges. — 1er, Victor Dubois ; 2me, Georges Moncheaux ; 3me, Désiré Moncheaux ; 4me, Arthur Brackmans.

### JEU DE BAGUES SUR L'EAU

1er prix, Alfred Lefebvre ; 2me, Auguste Bruyère ; 3me, Guillaume Heusdens ; 4me, Edgard Dhongt.

### JEU DE JAVELOT

1er prix, Henri Leclercq ; 2me, Nugaste Luse ; 3me, Henri Six ; 4me, Moliglem ; 5me, Mayer ; 6me, Roger.

### JEU DE BILLON

1er prix, Daudrumez, de La Madeleine ; Delval, de Lille ; Leclercq, de Lambres ; Flinois, de Lille.

2me prix, Decamel, Delfosse, Briant et Briquet, de Fives.

3me prix, Couchot, de Ronchin ; Caron, de Fives ; Devred, de Waziers, et Grivillers, de Douai.

### JEU DE BEIGNEAUX

1er prix, Becmos ; 2me, Favier ; 3me, Lecocq ; 4me, Droulet ; 2me, Lachapelle ; 6me, Deroubaix ; 7me, Bauduin ; 8me, Belperche.

**Eloignement.** — L'Espérance, d'Haubourdin.

**Nombre.** — Société de chez Roger, à Loos.

## LA SOIRÉE

### LES CONCERTS. — LES ILLUMINATIONS

La soirée de lundi des Fêtes de Lille fut peut-être plus animée encore que celles des deux précédentes, malgré le départ de tous ceux que les festivités avaient attirés en notre ville.

A sept et huit heures du soir, trois concerts en plein air eurent lieu.

Place du Concert, la Fanfare de Fives se fit entendre ; place de la République, ce fut la Musique des Canonniers, et enfin Grand-Place, le Cercle Berlioz et la Musique de la Flotte se produisirent.

*La foule se porta particulièrement en ce* dernier endroit pour applaudir les artistes lillois et de la Flotte et admirer pour la dernière fois les illuminations du centre.

A dix heures, la foule était si dense, que les agents de police durent frayer des chemins pour les personnes qui voulaient circuler.

Un peu avant onze heures, la malencontreuse pluie fit une sérieuse apparition et cela hâta beaucoup le retour au logis des promeneurs.

Dans l'eau les fêtes avaient commencé ; dans l'eau elles finirent. Lille est toujours Lille.

## Nouvelles Parlementaires

### La réforme électorale

Paris, 17 juin. — La commission du suffrage universel réunie avant la séance a repoussé le contre-projet Augagneur par 20 voix contre 13 ; elle a également décidé de repousser le contre-projet de M. Th. Reinach instituant le scrutin de liste départemental, avec deuxième tour, qui n'avait obtenu que 4 voix aux premières lectures.

Le groupe proportionnaliste a pris les mêmes décisions.

### LA REPRESSION EN ALGERIE

Paris, 17 juin. — La commission des affaires extérieures a adopté l'amendement de M. Albin Rozet au projet de loi tendant à proroger l'application de la loi du 24 décembre 1904, qui a maintenu aux administrateurs des communes mixtes de l'Algérie en territoire civil, le droit de répression par voie disciplinaire des infractions spéciales à l'indigénat. Cet amendement tend à une prorogation pour une période d'un mois au lieu d'un délai de six mois proposé par le gouvernement.

M. Rozet a été nommé rapporteur.

# A la Chambre

## On discute les contre-projets sur la Réforme Electorale

Paris, 17 juin. — La séance est ouverte à 2 h. 15 sous la présidence de M. Deschanel.

Les tribunes sont extraordinairement garnies. C'est une preuve que le public s'intéresse beaucoup au débat sur la réforme électorale qui va recommencer.

M. Jules DELAHAYE, à l'adoption du procès-verbal, proteste contre la non-insertion dans le « Journal Officiel » dans le compte-rendu de la séance de vendredi, de son interruption relative au prix des chapeaux du président Fallières.

M. DESCHANEL. — La personne du président de la République doit rester en dehors de nos délibérations.

Le procès-verbal est adopté.

### UN IMPOT SUR LES JEUX

M. Deschanel annonce le dépôt par M. de Kerguézec d'une demande d'interpellation concernant l'établissement d'un impôt sur les jeux.

### LA COMMISSION DU BUDGET

On nomme divers membres de la commission du budget de grandes commissions permanentes où des vacances se sont produites.

## La réforme électorale

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi et les diverses propositions de loi portant modifications aux lois organiques sur l'élection des députés.

LE PRESIDENT donne lecture de l'article 1er ainsi conçu :

« Les membres de la Chambre des députés sont élus au scrutin de liste avec représentation des minorités. »

### Un contre-projet de M. Reinach

M. Th. REINACH développe un contre-projet dont l'article 1er est ainsi libellé :

« Les membres de la Chambre des députés sont élus au scrutin de liste à raison d'un député par 70.000 habitants de nationalité française et fraction de 20.000 en sus. »

M. Th. REINACH. — Le projet du gouvernement n'a de transactionnel que le nom et c'est en réalité un projet de proportionnelle pure.

Si l'on veut une majorité vraiment représentative et opérante, il faut que la partie de cette majorité dans le Parlement soit plus forte que dans le pays. Il faut assurer la prépondérance à la majorité et faire sa place à la minorité. Dans le système que je propose, le résultat ne sera définitif au premier tour que si la moitié des candidats a obtenu la majorité absolue. S'ils ne l'ont pas obtenue, il y aura un second tour.

Ce système a l'avantage d'être d'une extrême simplicité au regard du système de la commission.

Il a de plus le mérite de respecter dans la mesure du possible les traditions du suffrage universel.

Il combine les avantages du scrutin de liste avec ceux du suffrage universel.

M. ANDRIEUX. — Comment votre système fonctionnera-t-il dans les colonies et dans les départements qui n'ont qu'un député ?

M. Th. REINACH. — Les départements trop petits seront réunis aux départements voisins. Quant aux colonies, elles demeureront en dehors du système.

M. Ferdinand BUISSON, président de la commission déclare le contre-projet de M. Reinach inacceptable et demande à la Chambre de le repousser.

M. Th. REINACH. — Dans ces conditions, je retire mon contre-projet qui sera toutefois une indication pour le Sénat. (Rires.)

### M. Augagneur contre la R. P.

Mais M. Augagneur monte à la tribune pour défendre le contre-projet des anti-proportionnalistes et le calme se rétablit.

L'article 1er de ce contre-projet est ainsi conçu :

« Les membres de la Chambre des députés sont élus au scrutin de liste avec représentation des minorités conformément aux dispositions ci-après. »

M. AUGAGNEUR. — Ce projet transactionnel est le résultat d'un effort loyal pour grouper les membres de la majorité républicaine.

Il ne s'agit pas d'une question ministérielle, mais d'une *question de régime*, ce qui est beaucoup plus grave. (Applaudissements.)

La question de la proportionnelle a été engagée malgré la volonté du pays républicain. (Protestations sur de nombreux bancs)

Oui, les revendications du pays républicain étaient plus modestes ; elles concernaient simplement la péréquation des circonscriptions, la diminution du nombre des députés et des garanties pour la liberté du vote.

Les majoritaires et les arrondissementiers, qui forment à gauche un bloc compact applaudissent le député du Rhône.

Mais l'orateur soulève bientôt le tumulte en parlant de l'incohérence du projet récemment voté par la Chambre. Au centre, M. Jousselin lui crie :

« Ce sont vos amis qui l'avaient rendu incohérent ! » (Bruit à gauche.)

M. AUGAGNEUR dit *que la réforme électorale est née d'une campagne de dénigrement, menée dans la presse conservatrice contre le Parlement et contre les républicains !*

« *Mes amis et moi, nous sommes partisans d'une réforme électorale. Nous estimons que c'est en dehors de l'opposition que doit être tranchée cette question vitale. Et c'est pourquoi nous apportons un projet transactionnel.*

*C'est au groupe républicain qu'il appartient de dire comment doit se faire la réforme et dans quelle mesure on doit céder au mouvement proportionnaliste dirigé contre la République.*

*Le plus grand nombre de la majorité gouvernementale étant majoritaire, la réforme doit être la base majoritaire.* (Protestations et bruits).

On prétend que le projet transactionnel serait favorable aux coalitions. Mais il comporte l'apparentement dans l'intérieur du département. Cela permettra d'éviter à la fois l'abus des coalition et l'émiettement des partis comme en Suisse. L'apparentement garantit en outre une certaine liberté dans l'intérieur de chaque parti. Les dissidences n'auront pas pour conséquence de diviser les partis comme c'était le cas avec le scrutin uninominal. On n'a pas à craindre des coalitions du parti socialiste.

Je compte trop sur sa probité pour douter qu'il ne soit pas toujours du côté de la République. (Mouvements et bruits).

JAURÈS. — Alors vous comptez sur notre probité pour nous arracher notre part et notre droit ! (Vifs applaudissements sur tous les bancs proportionnalistes).

Le langage de M. Augagneur soulève à diverses reprises les protestations de l'extrême gauche. La salle devient extrêmement houleuse.

M. AUGAGNEUR. — *Il y a lieu de faire* une distinction entre les chefs et les soldats obscurs du parti. D'ailleurs la probité et l'intérêt du parti sont d'accord ici. Mais si le parti socialiste décidait de s'allier au conservateur le parti républicain aurait le devoir de marcher contre ce ramassis d'opinions diverses, visière levée et bannières déployées comme disait M. Piou. (Mouvements divers).

Avec le projet transactionnel, les coalitions sont impossibles, par la bonne raison qu'elles sont inutiles.

### Encore un peu de statistique

M. AUGAGNEUR. — Je n'ai présenté mon contre-projet que lorsque j'ai pu m'assurer, par l'étude des chiffres, qu'il serait utile au parti républicain. (Exclamations et applaudissements à gauche).

Mes calculs portent sur 87 départements et sur les chiffres des élections de 1910.

Le projet de la commission se traduirait par les résultats suivants : les socialistes unifiés perdraient 14 sièges : les républicains 16 et la droite en gagnerait 30.

Ce qui m'inquiète, c'est le gouvernement même du pays.

Si le groupe le plus nombreux n'a pas la *majorité réelle ce sera la fin de tout régime* parlementaire.

Je rappelle que M. le ministre de l'Intérieur a déclaré le 18 mars que les Républicains avaient la majorité dans 59 départements.

M. STEEG, ministre de l'Intérieur. — Le fait que les républicains ont la majorité dans 59 départements, ne signifie pas qu'ils ont la majorité dans la représentation nationale, puisque les départements où la députation républicaine est le plus homogène sont les départements les moins peuplés. (Mouvements et bruit prolongé sur les bancs radicaux).

M. AUGAGNEUR. — Dans 20 départements où tous les députés sont républicains, la R. P. enlèverait aux républicains 19 sièges.

M. LE MINISTRE DE L'INTERIEUR. — Dans le système de M. Augagneur, les départements de l'Ouest se verraient privés de tout élu républicain. (Mouvements).

Plusieurs radicaux arrondissementiers, veulent répliquer ensemble à M. Steeg. Pendant plusieurs minutes le vacarme est assourdissant.

M. AUGAGNEUR. — Mon avant projet dans les pires conditions donnerait un gain au parti républicain.

J'estime qu'avec des circonscriptions ne correspondant pas à la totalité du département, les pertes seraient sensiblement atténuées dans les départements de l'Ouest.

Le parti républicain a l'espoir d'amener ces départements à la République.

Le système majoritaire permettra aux républicains d'y planter leur drapeau. (Applaudissements). Pour l'ensemble, je répète que c'est une question de régime. (Mouvements).

M. LE PRESIDENT DU CONSEIL. — C'est pour cela que vous demandez au Gouvernement de n'avoir pas d'avis ! (Applaudissements).

M. AUGAGNEUR. — J'aurais souhaité que le Gouvernement n'acculât pas les républicains à se prononcer sur un projet qui est la négation de leurs idées. Ce que nous vous demandons, c'est d'avoir l'opinion de la majorité républicaine. (Applaudissements à gauche).

LE PRESIDENT DU CONSEIL. — Un grand nombre de ceux qui vous applaudissent ont refusé de signer ce contre-projet quand le Gouvernement y songeait. (Vifs applaudissements).

M. AUGAGNEUR. — J'avoue que depuis plusieurs mois les conceptions individuelles se sont modifiées en ce qui touche la réforme électorale. Je ne songe pas à reprocher à qui que ce soit ses opinions d'antan. Laissez-nous traiter ces affaires entre nous.

Je demande aux proportionnalistes d'accepter de discuter sur mon contre-projet.

Il ne faut pas jeter le discrédit sur les élus du scrutin d'arrondissement. (Mouvements, bruits et rires.) Il faut songer aux luttes soutenues par les humbles soldats de la cause républicaine. Le système majoritaire a fait la grandeur du pays et le triomphe du parti républicain. (Applaudissements à gauche.)

VOIX DIVERSES. — Il nous a conduit aux mares stagnantes et croupissantes.

M. Augagneur quitte la tribune au milieu du bruit. Plusieurs radicaux quittent leurs bancs pour aller lui serrer la main.

### Groussier combat le projet Augagneur

Groussier, rapporteur, succède à la tribune à M. Augagneur.

GROUSSIER. — Le problème qui se pose ne peut pas être tranché par une partie de la Chambre, mais toute la Chambre a le droit de le discuter. (Applaudissements sur les bancs proportionnalistes.)

VOIX A GAUCHE. — C'est l'appel à la coalition !

M. LE RAPPORTEUR. — Je m'étonne que ce soient les majoritaires qui refusent de s'incliner devant la décision de la majorité du Parlement. (Vifs applaudissements.)

Si le projet de la commission est incohérent, que penser de celui de M. Augagneur qui reproduit 25 articles du projet de la commission ? (Applaudissements.)

Tous les reproches qui ont été adressés au projet de la commission s'adressent au projet de M. Augagneur. On a reproché au système de la commission de créer des députés de plusieurs catégories !...

N'en est-il pas de même dans celui de M. Augagneur ? (Applaudissements.)

Dans le système de M. Augagneur la lutte continuera entre les candidats de la liste et ceux qui se disposent à voter le projet de M. Augagneur sont ceux-là mêmes qui se sont le plus opposés à l'apparentement.

L'apparentement n'a pas pour but dans le système de M. Augagneur de gagner une prime de un ou deux sièges, mais de gagner une prime partout sur la totalité des sièges. (Applaudissements.)

M. LE RAPPORTEUR. — L'apparentement interdépartemental avait pour but de permettre aux listes d'un même parti de se grouper. Si des listes dissidentes se produisent dans un même parti, il faudra dans le système de M. Augagneur faire une place à ces dissidents.

Dans le cas où ces dissidents s'apparenteraient à d'autres partis, il se pourrait qu'au lieu d'avoir tous les sièges, les partisans du système n'en aient aucun.

Ils veulent avoir tout là où ils sont la majorité : et ils veulent encore avoir leur part là où ils sont la minorité. (Vifs applaudissements.)

Ce qui domine le problème c'est une question de droit.

Il faut voter le mode électoral le plus juste.

On peut demeurer attaché à un principe avec lequel on a combattu.

Quand on a reconnu que le système majoritaire ne pouvait pas demeurer entier on s'est engagé par là même dans une voie au bout de laquelle il faut aller.

Quand on a reconnu le principe de la représentation des minorités, il est nécessaire d'accorder à une minorité autant de sièges qu'elle a obtenu de fois le quotient électoral. (Très bien.)

C'est une aumône que votre contre-projet veut donner aux minorités. D'une aumône nous ne voulons pas. Nous voulons notre droit ou rien. (Applaudissements prolongés sur les bancs proportionnalistes.)

J'ai fait les plus grands efforts pour que l'ensemble des représentants de la nation se mettent d'accord sur un système qui garantisse à chacun son droit.

S'il y a quelque chose qui me touche dans un débat comme celui-ci, c'est la République.

Je suis convaincu que ceux qui se disent ses fils préférés se refuseront à la terrir. (Applaudissements répétés sur un grand nombre de bancs.)

### M. Fernand Brun contre le projet Poincaré

M. Fernand Brun monte à la tribune.

Il est très applaudi par les antiproportionnalistes parce que, proportionnaliste jusqu'ici, on sait qu'il se rallie au groupe de M. Augagneur.

M. Fernand BRUN. — J'ai voté la plupart des articles du projet de la commission, malgré sa complexité et ses incohérences. Nous voulons manifester par là une bonne volonté en faveur de la réforme électorale.

Mais j'attendais toujours un projet transactionnel. Celui du gouvernement n'a pas ce caractère ; il aggrave les défauts de celui qui a été retiré. (Applaudissements sur les bancs antiproportionnalistes.)

C'est contre les paysans de France, contre les plus ardents défenseurs de la République qu'est dirigée cette nouvelle machine de guerre.

## M. Poincaré à la tribune

M. Poincaré, président du conseil, monte à la tribune.

De nombreux députés qui avaient quitté la salle de séance reviennent reprendre leur place.

Un moment de brouhaha et le silence se fait.

M. POINCARE. — Voilà longtemps que le gouvernement essaie de rallier autour de la réforme électorale ce que M. Fernand Brun appelle des groupes républicains.

Il l'a encouragé à déposer, comme il en avait d'ailleurs l'intention, un projet sur lequel il engagerait sa responsabilité.

C'est ce qu'il a fait, et comme il l'a déclaré, il est prêt à tenir ses engagements sur les dispositions essentielles et à établir le quotient électoral dans des circonscriptions élargies.

Les autres dispositions ne sont pas intangibles ; mais on ne peut demander au gouvernement de désavouer son propre projet, car il y a quelque chose de plus précieux que l'existence ministérielle : c'est l'autorité indispensable pour gouverner. (Applaudissements.)

Le gouvernement a le devoir de faire connaître son sentiment sur le contre-projet de M. Augagneur.

Dans la première partie de son discours, M. Augagneur s'est efforcé de montrer l'instabilité de la réforme électorale. Mais alors, pourquoi a-t-elle été soutenue par tous les ministères précédents ? (Vifs applaudissements.)

Je rends hommage à l'esprit de conciliation qui a inspiré les signataires du contre-projet.

Dans les couloirs on parlait d'un gros chiffre, mais en séance nous n'avons vu que des petits restes. (Applaudissements et rires.)

M. AUGAGNEUR. — J'ai un petit carnet tout comme celui de M. Charles Benoist. (Rires.)

M. Ch. BENOIST. — Il n'est pas aussi bien garni. (Rires.)

M. POINCARE. — Je ne parle pas de la qualité, mais de la quantité. D'ailleurs, après le magnifique discours de M. Groussier il ne me resterait que peu de mots à dire pour expliquer à la Chambre pourquoi le gouvernement ne peut accepter le contre-projet de M. Augagneur. Le projet de M. Augagneur n'est pas nouveau. Je l'ai étudié, mais il a été écarté sur examen à cause de ses inconvénients. D'ailleurs, aucun républicain ne voulut en entendre parler.

Au risque d'être traité encore de théoricien et même d'académicien, la pire des injures pour un homme politique (Rires), je ne comprends pas la distinction que l'on veut établir, deux catégories de départements : ceux où les minorités seraient représentées et ceux où elles ne le seraient pas.

On arrive à des résultats contradictoires comme l'a dit M. Groussier dans son admirable discours. (Applaudissements.)

Si le principe de la proportionnelle est juste qu'on accorde partout aux minorités la représentation à laquelle elles ont droit.

Ne voit-on pas qu'en les privant de ces droits elles feraient tous leurs efforts pour empêcher la formation d'une majorité.

Oui, Messieurs les socialistes ne cachent pas que, s'il s'agissait d'un programme ou de réformes politiques, ils ne sauraient s'allier avec les conservateurs. Mais pour faire une réforme électorale et obtenir la justice, ils ont déclaré qu'ils n'hésiteraient pas à le faire. (Appl. à l'extrême gauche.)

Mais revenons aux conséquences du projet Augagneur.

M. Groussier a cité des exemples frappants. Une liste apparentée peut avoir un siège alors que la liste républicaine qui aura obtenu la majorité absolue moins une voix n'aura pas de représentant avec celle de M. Augagneur.

A cause de ces conséquences et au nom des principes de justice, le gouvernement la repoussa.

---

FEUILLETON DU 18 JUIN

# LES LOUVES DE MACHECOUL

**par *Alexandre Dumas, père***

Puis elle retourna vers sa maison, sous prétexte de la mettre en ordre ; le soir venu, elle en ferma la porte avec affectation, et rentra à Saint-Philbert avant qu'il fût nuit close, afin que tout le monde la vît bien.

Pendant la nuit, elle retourna près de Jean Oullier.

Elle le veilla ainsi trois jours et trois nuits, enfermée avec lui dans cette étable, craignant de faire le moindre bruit qui pût révéler sa présence, et, bien qu'au bout de ces trois jours Jean Oullier fût encore dans cet état de torpeur qui suit les grandes commotions physiques et les abondantes pertes de sang, le médecin l'engagea à retourner chez elle pendant le jour, et à ne revenir prendre son poste que pendant la nuit.

La blessure de Jean Oullier était si grave, qu'il resta près de quinze jours entre la vie et la mort ; des fragments de ses vêtements, entraînés par le projectile et restés comme lui dans la plaie, y entretinrent longtemps l'inflammation, et ce ne fut que quand la force de la nature les eut éliminés, que le docteur, à la grande joie de la veuve Picaut, répondit de la vie du Vendéen.

Les soins de la Picaut redoublèrent, à mesure qu'elle le vit marcher vers la convalescence ; et, bien que le blessé fût encore si faible, qu'il ne pouvait qu'à grand'peine articuler quelques paroles, et que les signes de reconnaissance qui faisait à la veuve témoignassent seuls du mieux qui s'opérait en lui, celle-ci ne manqua point une seule fois de venir achever la nuit à son chevet, prenant, pour ne pas être découverte, les précautions les plus minutieuses.

Cependant, du moment que la poitrine de Jean Oullier fut débarrassée des corps étrangers qui s'y étaient introduits, une suppuration régulière s'établit, et il fit des pas rapides vers la convalescence ; mais, à mesure que ses forces revenaient, il commença de s'inquiéter de ceux qu'il aimait et, comme il suppliait la veuve de s'informer du sort du marquis de Souday, de Bertha, de Mary et même de Michel, — qui avait décidément triomphé de l'antipathie que le Vendéen éprouvait pour lui, et conquis une petite place parmi ses affection, — Marianne prit des informations auprès des voyageurs royalistes qui s'arrêtaient à l'auberge de sa mère et, bientôt, elle put assurer à Jean Oullier que tous ses amis étaient vivants et libres, et elle lui apprit que le marquis de Souday était dans la forêt de Touvois, Bertha et Michel chez Courtin, et Mary, selon toute probabilité, à Nantes.

Mais la veuve n'eût pas plutôt prononcé le nom du métayer de la Logerie, qu'il se fit une révolution dans la physionomie du blessé : il passa la main sur son front comme pour éclairer ses idées, et pour la première fois il se dressa sur son séant.

L'amitié et la tendresse avaient eu sa première pensée ; les souvenirs de haine, les idées de vengeance pénétraient à leur tour dans son cerveau jusqu'alors vide, et le surexcitaient avec une violence d'autant plus grande que leur engourdissement avait été plus prolongé.

A sa grande terreur, la Picaut entendit Jean Oullier reprendre les phrases qu'il prononçait dans sa fièvre, et qu'elle avait prises pour des hallucinations ; elle l'entendit mêler le nom de Courtin à des reproches de trahison, à des accusations de lâcheté et d'assassinat ; elle l'entendit parler de sommes fabuleuses qui auraient été le prix du crime ; et, en parlant ainsi, le malade était en proie à la plus vive exaltation, et ce fut avec des yeux étincelants de fureur, avec une voix tremblante d'émotion, qu'il supplia la veuve d'aller chercher Bertha et de l'amener à son chevet.

La pauvre femme crut à une recrudescence de la fièvre, et fut fort inquiète parce que le médecin avait annoncé qu'il ne reviendrait que dans la nuit du surlendemain.

Elle promit néanmoins au blessé de faire tout ce qu'il demandait.

Jean Oullier, un peu calmé, se recoucha, et, peu à peu, accablé par la violence des impressions qu'il venait de subir, il se rendormit.

La veuve, assise sur quelque reste de litière, devant le lit du malade, appesantie par la fatigue, sentait, de son côté, le sommeil la gagner et ses yeux se fermer malgré elle, lorsque, tout à coup, elle crut entendre, dans la cour, un bruit inaccoutumé.

Elle prêta l'oreille et entendit le pas d'un homme qui marchait sur le pavé servant d'encadrement au fumier dont était tapissée la cour des deux maisons.

Bientôt, une main fit jouer le loquet de la porte voisine, et au même instant, Marianne entendit une voix, qu'elle reconnut pour celle de son beau-frère, s'écrier : « Par ici ! par ici ! » et le pas se diriger vers la demeure de Joseph.

La veuve Picaut savait que la maison de son beau-frère était vide ; la visite nocturne que recevait Joseph piqua vivement sa curiosité ; elle ne douta point qu'il ne s'agît de tramer quelques-uns de ces coups de main que le chouan chérissait traditionnellement, et elle résolut d'écouter.

Elle souleva doucement une des trappes par lesquelles les vaches, alors qu'il y en avait dans l'étable, passaient la tête pour manger leur provende sur le carreau même de la chambre, et, étant parvenue à en détacher la planche, elle se glissa par cette étroite issue dans la pièce principale de sa maison ; puis, grimpant lestement et sans bruit l'échelle sur laquelle le comte de Bonneville avait reçu la balle qui l'avait frappé à mort, elle pénétra dans les grenier qui, comme on se le rappelle, était commun aux deux maisons ; puis elle colla son oreille au plancher, au-dessus de la chambre du frère de son mari, et écouta.

Elle arriva au milieu d'une conversation déjà entamée.

— Et tu as vu la somme ? disait une voix qui ne lui était pas complètement étrangère et que cependant elle ne put reconnaître.

— Comme je vous vois, répondit Joseph Picaut ; elle était en billets de banque ; mais il a demandé qu'on la lui apportât en or.

— Tant mieux ! car les billets, vois-tu, tant qu'il y en ait, cela ne me séduit pas beaucoup : ça se place difficilement dans nos campagnes.

— Puisque je vous dis qu'il aura de l'or.

— Bon ! et où doivent-ils se rencontrer ?

— A Saint-Philbert, demain, dans la soirée. Vous avez tout le temps de prévenir vos gars.

— Es-tu fou ? mes gars ! Combien as-tu dit qu'ils seraient ?

— Deux : mon brigand et son compagnon.

— Eh bien, alors, deux contre deux ; c'est de la guerre, comme disait Georges Cadoudal, de glorieuse mémoire.

— Mais c'est que vous n'avez plus qu'une main, maître Jacques.

— Qu'est-ce que cela fait, quand elle est bonne ? Je me chargerai du plus fort.

— Un instant ! ceci n'entre pas dans nos conventions.

— Comment ?

— Je veux le maire pour moi.

— Tu es exigeant.

— Oh ! le gueux ! c'est bien le moins qu'il me paie ce qu'il m'a fait souffrir.

— S'ils ont la somme que tu dis, il y aura bien de quoi te dédommager, quand même on t'aurait vendu comme un nègre... Vingt-cinq mille francs, tu ne vaux pas cela, mon bonhomme, je m'y connais.

— C'est possible ; mais je tiens à me venger par-dessus le marché, et il y a longtemps que je lui en veux, au damné pataud ! c'est lui qui est cause...

— De quoi ?

— Suffit... je m'entends !

Joseph Picaut avait répondu d'une manière inintelligible pour tout le monde, excepté pour Marianne. Elle supposa que ce souvenir devant lequel le chouan reculait, se rattachait à la mort de son pauvre mari, et un frisson parcourut tout son corps.

— Eh bien, dit l'interlocuteur de Joseph Picaut, tu auras ton homme ; mais, avant d'entreprendre l'affaire, tu me jures, n'est-ce pas ? que ce que tu m'as dit est bien vrai, que c'est bien l'argent du gouvernement sur lequel nous allons mettre la main ; car, vois-tu, autrement, cela ne m'irait point, à moi.

— Pardine ! croyez-vous que ce particulier est assez riche pour faire de son chef des cadeaux comme celui-là à un aussi vilain paroissien ? Et encore, ce n'est qu'un à-compte : je l'ai entendu parfaitement.

— Et tu n'as pas pu savoir ce qu'on lui payait si cher ?

— Non ; mais je m'en doute bien.

— Dis alors.

— M'est avis, voyez-vous, maître, qu'en débarrassant la terre de ces deux drôles, nous ferons d'une pierre deux coups : une affaire privée d'abord, et ensuite, un coup politique. Mais, soyez tranquille : demain, j'en saurai davantage et je vous renseignerai.

— Sacrédié ! dit maître Jacques, tu m'as fais venir l'eau à la bouche. Tiens, décidément, je reviens sur ma parole ; tu n'auras ton homme que s'il en reste.

— Comment ! s'il en reste ?

— Oui ; avant de te laisser régler ton compte avec lui, je veux que nous ayons tous les deux un bout de conversation.

— Bah ! Et vous croyez qu'il vous dira comme cela son secret ?

— Oh ! une fois qu'il sera mon prisonnier, j'en suis sûr.

— C'est un malin !

— Comment ! toi qui es du vieux temps, tu ne te souviens pas qu'il y a des moyens pour faire parler, si malins qu'ils soient, ceux qui veulent se taire ? dit maître Jacques avec un rire sinistre.

— Ah ! oui, le feu aux pattes... Vous avez, par ma foi, raison, et cela me vengera encore mieux, répliqua Joseph.

— Oui ; et au moins, de cette façon, nous saurons, sans nous donner du mal, comment et pourquoi le gouvernement envoie ces petits à-compte de cinquante mille francs au maire. Cela vaudra peut-être encore mieux pour nous que l'or que nous empocherons.

— Eh ! eh ! l'or a bien son prix, surtout lorsque, comme nous, on est dans la récidive et susceptible de laisser sa tête au Bouffai : avec ma part, c'est-à-dire avec vingt-cinq mille francs, je vivrai partout, moi.

— Tu feras ce que tu voudras ; mais, voyons, où doivent-ils se rencontrer, tes gens ? Il s'agit de ne pas les manquer, j'y tiens.

— A l'auberge de Saint-Philbert.

— Alors, cela va tout seul : l'auberge n'est-elle pas, à peu près, à ta belle-sœur ? On lui fera sa part ; cela ne sortira point de la famille.

(A suivre.)